

LETTRE DE MISSION

Commission de Boxe Educative

Champs d'intervention:

- Coordination fédérale LFKBMO

Description de la fonction:

- Encadrement des organisations
- Organisation du calendrier
- Organisation liée à la participation aux compétitions et tournois (administration, finance, coaching, ...)
- Rapports et communication avec C.A. de la fédération
- Présentation des objectifs et budgets annuels
- Un taux de présences lors des organisations de boxe éducative suivant le calendrier annuel communiqué par le responsable de section

Profil recherché:

- Une **compétence technique** dans la discipline sélectionnée reconnue par la LFKBMO. Cette reconnaissance peut s'appuyer sur un grade officiel obtenu, un palmarès sportif ou une contribution exceptionnelle au développement du sport.
- Une **connaissance du paysage sportif national** ainsi que du cadre d'intervention d'un coordinateur.
- Une **connaissance du règlement des rencontres éducatives**.
- Une **attitude exemplaire** reconnue qui se traduit par le fait de n'avoir jamais eu de sanction disciplinaire, de comportement(s) déplacé(s) tels que des propos injurieux, des menaces ou autres formes de violence(s)... lors d'évènements publics ou sur les réseaux sociaux. Aussi, le candidat superviseur est connu pour avoir une attitude positive et constructive à l'égard de l'évolution/promotion du sport et de la LFKBMO.
- Une capacité à **travailler en équipe**.
- Être **âgé d'au moins 21ans** et possédant une **licence LFKBMO**.
- Un **titre pédagogique** et/ou diplôme type « bachelier » est un avantage conséquent au niveau des relations envers le public cible.

Défraiement:

Un défraiement bénévole est prévu pour chaque prestation.

Candidature:

Les candidatures sont à envoyer par e-mail au secrétariat de la LFKBMO dans un délai de 15 jours à dater de l'email de sollicitation. Merci de préciser l'expérience et les reconnaissances utiles pour cette fonction.

Communication

Afin d'assurer une transparence et une communication adéquate envers les différents cercles, membres et intervenants externes. Le responsable de la commission prendra contact directement avec la personne chargée de communication via un canal officiel (mail ou relayé par le secrétariat)

Composition de la commission

Le responsable la commission assurera la coordination et synchronisation entre le C.A., la cellule de son champ d'action ainsi que les autres cellules (arbitrage et).

Deux coordinateurs fédéraux supervisés par le responsable pour la prise de décision et/ou d'organisation.

La commission peut s'appuyer par une ressource administrative afin d'assurer le bon fonctionnement de la cellule.